ECOLE PRIMAIRE DE MATOUGUES

PROCES VERBAL du CONSEIL D'ECOLE

MARDI 18 OCTOBRE 2022 à 18 h

Etaient présents :
Mme Raux, adjointe à la mairie de Matougues,
M. Thouvenin, maire de Villers-le-Château,
Mme Maillet, adjointe à la mairie de Thibie,
Mme Lejards, Déléguée Départementale de l'Education Nationale,
Mme Chavet, directrice des services périscolaires du site de Matougues,
Mme Blion, Atsem,
Mme Delvallée et Mme Hidasi, représentantes des parents d'élèves,
M. Fromentin et M. Kugener, représentants des parents d'élèves,
Mmes Blard, Briallart, Gotrot, Jacquinet, Maudoigt et M. Van Schel, enseignants,
Mme Przybyszewski, enseignante et directrice de l'école primaire.

Etaient excusées :
Mme Brulant, IEN Châlons Ouest,
Mme Martinez, directrice du service des affaires scolaires et périscolaires à la communauté d'agglomération de Châlons en Champagne,
M. Perrein, maire de Saint-Pierre.

ORDRE DU JOUR :

1. Classes et effectifs

PS	18
MS	16
GS	15
CP	19
CE1	22
CE2	17
CM1	23
CM2	12
Total	**142**

PS/GS Mme MAUDOIGT/Mme LEFEVRE (vendredi)	9 + 15	24
PS/MS Mme BLARD/Mme JACQUINET (vendredi)	9 + 16	25
CP M. VAN SCHEL	19	19
CE1 Mme PRZYBYSZEWSKI/Mme JACQUINET (Mardi et 1 jeudi sur 3)	22	22
CE2/CM1 Mme GOTROT	17+9	26
CM1/CM2 Mme BRIALLART	14 + 12	26

Mme Blard remplace Mme Dubreuil jusqu'aux vacances de fin d'année.

Les services de l'Education Nationale demandent les effectifs prévus pour septembre 2023 le 04 novembre 2022. Il est difficile pour l'école de toucher les nouveaux parents et les communes n'ont pas toujours les données. Il a été convenu lors du 1er conseil d'école 2019-2020 de demander aux associations des différents villages de déposer un mot dans les boîtes aux lettres afin de demander aux nouveaux parents de se faire connaître auprès de l'école. Le mot a été transmis mi-octobre aux mairies ainsi qu'aux parents d'élèves.

2. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Les élections se sont déroulées uniquement par correspondance, le 07 octobre 2022.
Avec une participation de 72.68%.
Les parents élus sont :
Les titulaires : Mme Lallemand, Mme Hidasi, Mme Delvallée, M. Kugener, M. Leblond et Mme Ozouf.
Les suppléants : Mme Adam, Mme Walgraeve, M. Gagneur, M. Fleury et M. Fromentin.
Les parents d'élèves de l'école peuvent contacter les représentants de parents d'élèves à l'adresse de messagerie suivante : parentsmatougues@gmail.com

3. Organisation des Aides Pédagogiques Complémentaires : APC

. Pour les classes de maternelle, CP, CE1 et CE2/CM1, les APC durent 30 minutes de 13h20 à 13h50 et ont eu lieu les lundis et vendredis toute l'année scolaire.
. Pour la classe de CM1/CM2, les APC sont proposées le mardi de 16h30 à 17h30.
. Les APC sont centrées sur le français et les mathématiques et peuvent s'adresser à tous les élèves pour un projet de classe tout autant que pour un soutien ponctuel.

4. Présentation du plan de continuité pédagogique

Dans l'hypothèse d'une évolution de la pandémie de COVID, les services de l'Education Nationale ont demandé un plan de continuité pédagogique au niveau des différentes classes de l'école.
Les enseignants ont fait un recensement de l'équipement informatique des familles et activé une boîte de messagerie de classe. Une boîte de dépôt des documents et supports pédagogiques serait également proposée devant l'école en cas de besoin.

5. Mise à jour et vote du règlement intérieur :

- Les créneaux d'APC seront mis à jour : lundi et vendredi à la place de mardi et vendredi et APC le mardi pour la classe de CM1/CM2.
- Les enseignants proposent d'ajouter « propos racistes et discriminatoires » après « harcèlement » dans le paragraphe « DROITS ET OBLIGATIONS ».

En effet, certains enfants de l'école maternelle ont des propos et des actes racistes envers une camarade de couleur.
Mme Lejards informe les membres du conseil avoir été confrontée à ce problème lors d'intervention dans le cadre de « lire et faire lire ». Le mieux est d'en parler et de montrer que nous sommes tous différents.
Mme Blard recherchera un album de littérature jeunesse pour évoquer ce sujet en classe à la rentrée.

→ Ce règlement est adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'école pour l'année scolaire 2022-2023.

6. Projets pédagogiques 2022-2023

Ecole et cinéma :
Tous les élèves de l'école sont inscrits au programme « école au cinéma ». Ils visionneront 2 (maternelle) ou 3 films dans l'année à la Comète de Châlons en Champagne.

Lire et faire lire :
Mme Thiebaut, bénévole de l'association « Lire et faire lire » interviendra pour les classes de CP, CE1, CM1/CM2 et pour les deux classes de maternelle. Le but est de faire découvrir et aimer les livres, donner l'envie et le goût de lire mais aussi d'emprunter des ouvrages. Un thème des lectures proposées est choisi par l'association pour l'année. En 2021-2022, les classes concernées par les interventions de Mme Thiebaut ont participé à une exposition à la bibliothèque Diderot sur le thème de l'amitié.

Activité échecs :
Les élèves de la GS au CM2 bénéficieront d'une initiation aux échecs en partenariat avec l'échiquier châlonnais.

Sport :
Mathieu Barniaudy, animateur sportif proposé par la CAC, est intervenu tous les jeudis de la première période en kinball à raison d'1h15 par classe du CP au CM2. Ce sport aide à la mise en place de coopération au sein des équipes. Mathieu reviendra en dernière période pour un autre sport.

Patinoire :
Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 se rendront à la patinoire le lundi de 15h05 à 15h50 sur la glace, du 05/12/2022 au 10/02/2023.

Natation :
Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 se rendront à la piscine Aquacité du 03/04/2023 au 11/05/2023 à raison de 3 séances par semaine, les lundi, mardi et jeudi.
En raison de la fermeture de la piscine olympique, les créneaux de la piscine Aquacité ont été prioritairement donnés aux élèves de cycle 3 de Châlons en Champagne et villages alentours. Les classes de CP et CE1 ne bénéficieront donc pas de l'activité natation cette année.

Sortie pédagogique à Azannes :
Les classes de CE1 et CE2/CM1 sont allées à la rencontre des vieux métiers à AZANNES, mardi 11 octobre 2022. Dix ateliers de 30 minutes étaient proposés sur la journée. Cette journée est riche en exploitations pédagogiques (travail sur le plan du site, sur le planning, sur le vocabulaire des différents métiers, …)

Sortie pédagogique dans les rues de Matougues :
Les élèves de MS et de CM1/CM2 ont parcouru les rues du village à la rencontre du nom des rues, de l'emplacement des deux écoles, du monument aux morts…Cette sortie sera exploitée au niveau du plan et du vocabulaire apporté.

Sortie pédagogique à l'auberge des moissons :
Lundi 17 octobre 2022, les élèves de MS et de CM1/CM2 se sont rendues à l'auberge des moissons. La transformation du blé en farine à la boulangerie, la visite de la pâtisserie et la collecte des feuilles des arbres de la truffière seront les points de départ des exploitations pédagogiques proposées en classe.

Sortie pédagogique à la cueillette d'Aulnay sur Marne :
Mardi 18 octobre 2022, les classes de PS/MS et CM1/CM2 se sont rendues à la cueillette à la rencontre des fruits et des légumes. Les enfants ont bien marché (3 kms) et les enseignantes sont revenues chargées de fruits et légumes. Une exploitation sous forme d'ateliers (le pain, les légumes, les crêpes et land'art) sera proposée jeudi 20 octobre 2022 associée à une fête d'halloween.
Un grand merci à M. Jacquinet de l'auberge des moissons et aux parents accompagnateurs.

La grande lessive :
La grande lessive est une manifestation d'art participatif. Cette année, le thème « La couleur de mes rêves » est le point de départ de réalisations plastiques sur format A4. Le jeudi 20 octobre 2022, les classes de maternelle et la classe de CM1/CM2 participeront à cet évènement et accrocheront leurs productions à l'école maternelle et/ou sur le plateau de sport suivant la météo.

7. Evaluations nationales au niveau CP et CE1 :

Elles se sont déroulées du 12 au 23 septembre 2022.
Les parents des élèves concernés sont reçus actuellement par les enseignants pour un compte-rendu détaillé des résultats des enfants.
Les élèves de CP seront concernés par une deuxième évaluation nationale en janvier.

8. Informations diverses :

ONDE (Outil Numérique pour la Direction d'Ecole)
C'est la mise en place par le ministère de l'Education Nationale d'un système d'information informatisé pour la gestion administrative des élèves des écoles maternelles, élémentaires et primaires. Cette application s'appelle ONDE et est utilisée dans toutes les écoles. Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant (figurant sur la feuille de renseignements de début d'année) s'exerce soit auprès de la mairie (qui gère les inscriptions) soit auprès de la directrice de l'école (qui gère les admissions).
Nous demandons aux parents d'élèves d'être vigilants et de signaler tout changement (adresse, téléphone,…).

La sécurité à l'école :
. La sécurité des enfants nécessite la réalisation d'exercices réguliers.
Les enfants participeront à plusieurs exercices, selon le type de risque :
- Soit à un confinement (mise en sûreté dans les bâtiments) ;
- Soit à une évacuation de l'école (mise en sûreté à l'extérieur).

Risques auxquels nous pouvons être confrontés :
- Incendies
- Risque Climatique : tempête, inondation…

- Risque Industriel : accident, nuage toxique…
- Intrusion, attaque.
. Nous avons procédé à un exercice d'évacuation incendie le mardi 13 septembre 2022 en élémentaire (87 secondes pour évacuer) et en maternelle (74 secondes pour évacuer).

L'école et le bâtiment périscolaire sont dotés de balises ATHENA (My Keeper). Ces balises sont déclenchées par les enseignants ou le personnel périscolaire en cas d'intrusion. Elles peuvent aussi être déclenchées par la préfecture pour alerter la mairie puis l'établissement d'un risque naturel ou industriel.

La charte informatique :
Il est rappelé qu'au sein de l'école, toute personne utilisant le matériel numérique doit signer une charte informatique. Elle est accessible sur le site de l'école, doit être annexée au règlement intérieur et a été signée par les parents et les enfants avec les documents de rentrée.

La charte de la laïcité :
La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative. Elle a été présentée par le ministre le 9 septembre 2013.
Elle explicite le sens et les enjeux du principe de laïcité, sa solidarité avec la liberté, l'égalité et la fraternité, dans la République et dans le cadre de l'Ecole.
La charte rappelle que la transmission des valeurs de la République est une mission confiée à l'École par la Nation. Elle rend claire et compréhensible par chacun l'importance de la laïcité pour le vivre ensemble autour de valeurs communes et pour la liberté d'expression de chaque conscience.
La charte présente la laïcité des personnels, des enseignements et des programmes comme la garantie pour chaque élève d'un accès libre à tous les moyens intellectuels et culturels nécessaires à la construction et à l'épanouissement de sa personnalité singulière et autonome.
Elle est accessible sur le site de l'école, doit être annexée au règlement intérieur et a été signée par les parents.

Dates des prochains conseils d'école :
Jeudi 09 février 2023 et Lundi 26 juin 2023.

9. Les services périscolaires :
Mme Chavet est accompagnée par 8 agents pour le bon fonctionnement des services périscolaires. En cas d'absence de l'un d'eux, elle le remplace.
La cantine :
En moyenne, 105 enfants mangent à la cantine, ce qui représente 85% des enfants inscrits. Ce nombre peut atteindre 120 enfants. La situation est compliquée car très bruyante. Deux services sont proposés. Les enfants de maternelle sont aussi nombreux que les enfants d'élémentaire. Du mobilier supplémentaire a été demandé et un nouvel agent recruté pour cette année.
La garderie :
Le nombre d'enfants accueillis est en constante hausse et peut aller jusqu'à 34 enfants de maternelle et 37 enfants d'élémentaire. La salle de garderie a été conçue pour 35 enfants. La salle de restauration est donc utilisée pour pallier le manque de places. Les taux d'encadrement stipulent 1 agent pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 agent pour 18 enfants de plus de six ans.
Depuis la rentrée, 75 réservations de garderie du matin ou du soir n'ont pas été honorées. Le nombre d'agents présents dépend du nombre d'enfants inscrits.
Il est demandé aux parents d'élèves de prévenir de l'absence de leur enfant en garderie afin que le taux d'encadrement soit le plus juste possible.
Mme Chavet informe qu'au bout de 3 absences injustifiées sur la période, une garderie complète du soir (2h) sera facturée.
Une réunion sur les déchets générés en cantine est à venir.
Les activités proposées sur le temps périscolaire :
Isabelle a pris en charge ces activités. Sur la première période, elle a proposé un travail sur le goût du CP au CM2. Des cadres de M. Légume, des paniers, des sorcières d'halloween avec du matériel de récupération et des citrouilles ont été décorés ou fabriqués. Un chant d'halloween a aussi été appris. Les plus petits bénéficient de la lecture d'histoires.
Les parents peuvent voir ces travaux exposés dans le bâtiment périscolaire.
Un membre du conseil demande si des photos peuvent être envoyées.
Isabelle prépare actuellement un projet sur Noël et un spectacle de fin d'année.

10. Demandes en cours :
. Le revêtement au sol de l'accès à la maternelle et de l'avancée de toit de l'école est extrêmement glissant par temps de pluie.
→ Mme Martinez a informé l'école par messagerie le 13/10/2022 que cette demande nécessite des crédits non prévus au budget. Elle sera étudiée ultérieurement. La même réponse avait été apportée le 16/12/2021.
→ Mme Hidasi, parent d'élève travaillant à la CAC informe qu'il est compliqué de satisfaire toutes les demandes des écoles.
. Mme Lejards informe le conseil avoir vu des enfants jouant sur une plaque de béton surélevée et instable dans le gazon de l'école maternelle. Une demande de stabilisation sera demandée.
. Il est également mentionné une plaque d'égouts dans la cour de l'école maternelle que les enfants arrivent à soulever. Une demande de fixation sera demandée.

11. Interventions des représentants de parents d'élèves :
. M. Kugener, au nom des représentants de parents d'élèves, informe être satisfait que chaque classe ait un enseignant, que le transport scolaire fonctionne et que le chauffage ait été remis.

. Un formulaire à destination des parents d'élèves sera envoyé avant le 2ème conseil d'école.
. En ce qui concerne la kermesse, de nouveaux jeux sont en projet. Les jeux pourraient être proposés sur le plateau de sport en face de l'école élémentaire et la restauration concentrée dans la cour de l'école élémentaire. L'espace restauration demande davantage de tables et de bancs. Mme Maillet propose de solliciter les autres communes du regroupement.
. Proposition de participer à l'opération "Mets tes baskets et bats la maladie" de la fondation ELA. Mme Briallart informe les membres du conseil que l'école est inscrite mais que la date n'est pas encore arrêtée. M. Fromentin avance un vendredi après-midi sur le mois de mai au terrain de foot de Matougues. Cependant, le vendredi après-midi est consacré à l'activité échecs pour l'école. La date reste à fixer.
Mme Maillet regrette que rien ne se passe dans les autres communes du regroupement. L'opération "Mets tes baskets et bats la maladie" pourrait se dérouler sur un des trois autres villages du regroupement. Les enseignants avancent le coût élevé de trois bus pour transporter les 142 élèves de l'école. Mme Blard propose de donner les travaux de « la grande lessive » des élèves pour une exposition tournante dans les villages. La date du jeudi 10 novembre 2022 est arrêtée pour transmettre les travaux des élèves sur la commune de Thibie.
. M. Fromentin alerte sur le poids des cartables. Mme Gotrot répond qu'en possession d'un cartable à roulettes, les enfants n'ont pas leur cartable à porter. Les entrées et sorties de classe sont de plain-pied. Mme Przybyszewski ajoute que les seuls moments où les enfants portent leur cartable sont la montée et la descente du bus.
. M. Kugener demande les avancées du projet d'école. Mme Przybyszewski informe que les ambitions ont été données lors du 3ème conseil d'école 2021-2022 et qu'il est en cours d'élaboration.
. La mairie de Matougues et la communauté d'agglomération sont sollicitées pour l'extinction des lampes de la cour de l'école pendant la nuit. Un adjoint de la commune de Matougues avait disjoncté ces éclairages, cependant la sortie des agents d'entretien, après leur service du soir, pose un problème de sécurité. Mme Chavet informe les membres du conseil que la société Barcaïoni passera jeudi 20 octobre 2022 pour un réglage du temps d'allumage.

La séance est levée à 19h30.

La directrice, Mme Przybyszewski